

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 04 juillet 2024

- . Nombre de membres : 31
- . En exercice : 31
- . Nombre de présents ou représentés : 24
- . Ayant pris part au vote : 24

- . Votes :
 - ↳ Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0

- . Adoptée à : l'unanimité

- . Date de la convocation :

↳ 05 juin 2024

- . Transmise en Préfecture le :

- . Affichée le :

L'An deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix heures trente, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au CDG 83, sous la présidence de Christian SIMON, Maire de LA CRAU, Conseiller Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée, Conseiller Départemental du VAR

Le secrétaire de séance désigné est Marie-Hélène PARENT, Adjointe au Maire de Hyères-les-Palmiers.

Présents :

Christian **SIMON**, Robert **BENEVENTI**, Claude **ALEMAGNA**, Philippe **BARTHELEMY**, Paul **BOUDOUBE**, Thierry **BONGIORNO**, Bernard **CHILINI**, Romain **DEBRAY**, Bryan **JACQUIN** (suppléant de Michel GROS), Laurent **GUEIT**, Anne-Marie **METAL**, Jacques **PAUL**, Michel **PERRAULT** (suppléant de Sylvie SIRI), Louis **REYNIER**, René **UGO**, Thierry **ALBERTINI**, Yannick **SIMON**, Hervé **STASSINOS**, Marie-Hélène **PARENT**, Valérie **RIALLAND**.

Procurations :

Charlotte **BOUVARD** (suppléante de Gil BERNARDI) à Hervé STASSINOS, Josiane **CHIODI** (suppléante de Frédéric MASQUELIER) à René UGO, Blandine **MONIER** à Christian SIMON, Jean-Louis **PORTAL** à Yannick SIMON.

Excusés :

Didier BREMOND, Chantal LASSOUTANIE (suppléante Didier BREMOND), Valérie MONDONE (suppléante de Josée MASSI), Nathalie PEREZ-LEROUX, Christine PREMOSELLI (suppléante de Richard STRAMBIO), Dominique LAIN, Claude CHEILAN, Philippe LEONELLI, Josée MASSI, Richard STRAMBIO.

N° 2024-32 : GIP Informatique, Cotisation d'adhésion 2024

Le CDG 83 adhère au GIP Informatique des Centres de Gestion qui a pour objet de mutualiser les moyens et toutes solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions dévolues à ses membres.

Les statuts du GIP prévoient cotisation relative au fonctionnement administratif de celui-ci.

La cotisation 2024 est calculée sur la base du nombre d'agents, titulaires et contractuels, recensé lors des élections professionnelles du 08 décembre 2022 (CAP et CCP), qui s'élève pour le CDG 83 à 13 641 €.

L'Assemblée Générale du GIP a fixé, dans sa séance du 07 décembre 2023, le montant par agent à 0.50 €.

Le Vice-Président demande en conséquence d'approuver le versement d'une cotisation au GIP Informatique de la FNCDG qui s'élève pour 2024 à 6 820.50 € (13 641 agents x 0. 50 €/agent).

Le Conseil d'Administration,

- . Ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
- . Après en avoir délibéré

APPROUVE le versement d'une cotisation au GIP Informatique qui s'élève pour 2024 à 6 820.50 €.

Fait et délibéré à LA CRAU, le 04 juillet 2024.

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre de Gestion, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Pour extrait conforme,

Le Président du CDG 83,

Christian SIMON,
Maire de LA CRAU,
Conseiller Métropolitain
Toulon Provence Méditerranée,
Conseiller Départemental du VAR

